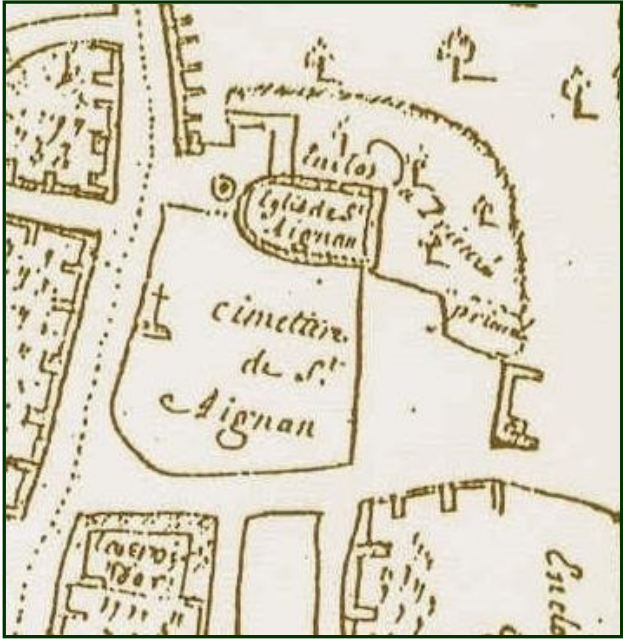


A l'origine, le **cimetière de la paroisse Saint-Agnan** était situé au nord et à l'est de l'église, à l'emplacement de l'actuelle place, comme le montre le plan ci-contre, et « *environné de murs de toutes parts* » :

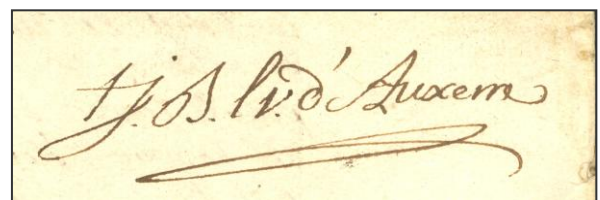


Plan de Cosne, 1765

D'après la chronique paroissiale du curé de Saint-Agnan - rédigée en 1862 - le cimetière devait aussi s'étendre « *sur une assez grande surface de terrain qui entoure le clocher car je tiens de témoins oculaires qu'au commencement de ce siècle, en déblayant ce terrain, on y trouva beaucoup d'ossements, des cercueils en pierre, des cercueils en plomb qui furent brisés et vendus par les ouvriers, sans que personne songe à étudier ce qu'ils pouvaient bien contenir.* »

Dès 1782, les archives évoquent la translation du cimetière. Ce dernier est « *beaucoup trop étroit, étant situé dans le centre du faubourg de Saint-Agnan et environné de maisons.* »

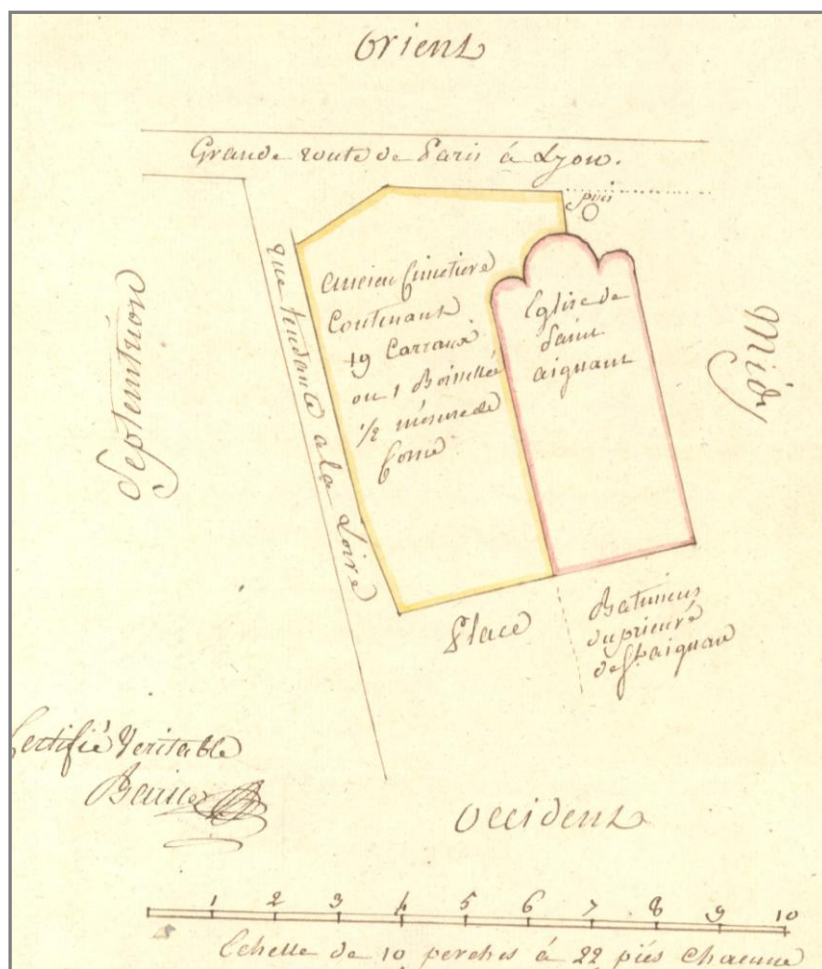
Dans une ordonnance datée du 11 septembre 1782, l'évêque d'Auxerre, Champion de Cicé, autorise les paroissiens « *à traiter avec le prieur de Saint-Agnan pour l'arrentement (2) du terrain contenant environ 1 arpent, situé sur les bords de Loire et dépendant du prieuré de Saint-Agnan, pour y placer le nouveau cimetière, en supprimant l'ancien cimetière, le tout avec toutes les formalités et cérémonies requises.* » Ce premier projet est finalement abandonné.



Portrait et signature de Champion de Cicé, évêque d'Auxerre

Le 8 décembre 1783, un bail à rente est signé entre la paroisse et Mademoiselle Marie de La Chasseigne, bourgeoise à Cosne, pour 7 boisselées de terre situées à l'extrémité du faubourg de Saint-Agnan et appelées le Premier Champ, pour y transférer le cimetière. Ce bail s'assortit d'une condition toute particulière : « *et encore à la charge de donner une place dans l'une des stalles du chœur à M Depouigny, neveu de la dite demoiselle, pendant sa vie* » !!!!

La dernière inhumation dans l'ancien cimetière a lieu le 29 août 1784. Il s'agit d'Anne Conneau, une fillette décédée à l'âge de 16 mois.



Document d'arpentage de l'ancien cimetière, 22 août 1784

Le 10 septembre 1784, sur ordonnance de Champion de Cicé, le grand archidiacre de l'église d'Auxerre se rend à Cosne « *pour faire la bénédiction du nouveau cimetière et pour prononcer l'interdiction de l'ancien cimetière, pour qu'il n'y fût plus désormais fait aucune inhumation* ». En outre, l'ordonnance précise que l'ancien cimetière ne doit être livré à aucun usage profane, tant que l'évêque n'aura pas statué sur l'exhumation des ossements qui y reposent.

La première inhumation dans le nouveau cimetière a lieu le 4 octobre 1784. Il s'agit d'un bébé décédé à l'âge de 6 mois, Auguste Louis Rameau, « *filz de maître Jean François Rameau de Montbenoist, juge de la justice royale des forges, établissements et autres lieux appartenant au roi en cette ville de Cosne, et subdélégué de l'intendance d'Orléans* ».

Le quatre octobre mil sept cent quatrevingt quatre par nous
 Vicair. Saigné a été inhumé dans le Cimetière de cette
 paroisse Le Corps d'Auguste Louis Rameau fils de maître
 Jean Francois Rameau de Montenoist juge de la justice royale
 des farges, établissements et autres lieux appartenant au Roy
 en cette ville de Cosne, et subdélégué de l'intendance d'Orléans
 au département de laditte ville, et de dame Cythraie Felicité
 Maignan de Champromain d'icelle d'hier âgé de six mois onze
 jours en présence de maître Louis le Meunier Curé
 de ce lieu, et de Francois Goullier Tisserand de cette paroisse
 Le Meunier Curé, Goullier Tisserand

Acte de sépulture d'Auguste Louis Rameau, 4 octobre 1784

Le 12 septembre 1789, les paroissiens adressent une supplique à l'évêque, afin qu'il lui plaise de leur permettre « de faire déblayer et employer à tel usage qu'ils jugeront à propos le terrain formant ci-devant leur cimetièrre, et pour y parvenir d'ordonner que les ossements qui peuvent s'y trouver en seront retirés et transférés ... dans le nouveau cimetièrre ».

Le 29 septembre, Champion de Cicé donne l'autorisation de « faire le déblayement de leur ancien cimetièrre, en commençant du côté du puits jusqu'à la croix, sans pouvoir commencer le déblayement de l'autre partie qui est au-delà de la croix avant les premières gelées ».

Dans sa chronique paroissiale, le curé de Saint-Agnan note que « les terres et les ossements que renfermait le cimetièrre furent enlevés à deux reprises différentes. Le niveau actuel de la place est à 2 mètres au-dessous du niveau des terres du cimetièrre. Il est aisé de le reconnaître au mur du collatéral septentrional dont les fondations sont maintenant à l'air. »

(1) Qu'il/elle repose en paix

(2) Action de donner ou de prendre un bien à rente

Sources Archives de Cosne :

DD 8 – Plan de la grande route traversant la ville de Cosne, 1787

DD 14 – Création d'un nouveau cimetièrre, 1782-1789

GG 29 – Registre paroissial, 1780-1879

8 S 2 – Registre de la paroisse Saint-Agnan, 1844-1920